

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1504

4 août 2009

SOMMAIRE

6922767 Holding Sarl	72162	Lealux Holdings S.A.	72185
ABB S.A.	72147	Leeward Ventures Management S.A.	72150
AIPP Asia Soparfi S.à r.l.	72173	LSF-KEB Capital Investments S.à r.l.	72151
Amigo Luxembourg S.A.	72154	Luxgourmet S.à r.l.	72161
Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l.	72153	Mangen Immobilière S.à r.l.	72183
Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l.	72146	Nabi Biopharmaceuticals Luxembourg S.à r.l.	72148
Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l.	72146	Nabi Biopharmaceuticals Luxembourg S.à r.l.	72148
Astros S.A.	72152	Netregie S.à r.l.	72159
AV-Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial	72153	Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à. r.l.	72180
Berlin Lehrterstraße S.A.	72186	PPG Luxembourg Holdings S.à r.l.	72192
Birchco S.à r.l.	72148	Real Estate Engineering and Development S.A.	72150
Blac Consulting S.A.	72169	RP XIX S.à r.l.	72146
Brincorp Holdings S.A.	72189	RP XVIII S.à r.l.	72147
Brincorp S.A., SPF	72189	RP XVII S.à r.l.	72147
C71	72148	RP XVI S.à r.l.	72147
C71	72149	RP XV S.à r.l.	72147
Carmeuse Holding S.A.	72150	RP XXII S.à r.l.	72153
Cheylaroise de Participation S. à r.l.	72152	RP XXI S.à r.l.	72146
Clinique Privée du Dr. E. Bohler	72150	RP XX S.à r.l.	72153
Cordena S.A.	72146	R.R.I. S.A.	72152
Cordena S.A.	72151	Santa Caterina S.A.	72152
Damson S.à r.l.	72148	Siegwerk Holding Luxembourg S.A.	72149
Day Time S.A.	72151	Société du Parking du Théâtre S.A.	72192
Elephant Holding S.A.	72151	Starwood International Licensing Company S.à r.l.	72149
Energie Financement S.A.	72149	Tarlux S.A.	72151
Famo Holding S.A.	72186	Torroshomes International S.A.	72191
Fin & Ind S.A.	72152	Torroshomes International S.A.	72192
FR Horizon Holding S.à r.l.	72165	Whitebridge Investments S.A.	72190
GAP-W International SV	72192	ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.	72187
Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, S.C.A.	72150		
Grillpalast S.à r.l.	72161		
Hazelwood Investments S.à r.l.	72149		
IFA Holding S.à r.l.	72153		

Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090361/10.

(090108487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090362/10.

(090108489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

RP XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.764.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090363/10.

(090108492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

RP XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.775.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090364/10.

(090108498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Cordena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.367.

RECTIFICATIF

Le bilan modifié au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ce bilan remplace celui déposé en date du 2 février 2009, référence L090017290.04.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009090368/14.

(090108518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

RP XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.580.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090357/10.

(090108469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

RP XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.332.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090358/10.

(090108473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

RP XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.223.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090359/10.

(090108478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

RP XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.572.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090360/10.

(090108482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

ABB S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 27.438.

Le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

*Pour la Société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2009090393/14.

(090108368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Nabi Biopharmaceuticals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.597.

—
Le bilan au 29 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090388/11.

(090108395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Nabi Biopharmaceuticals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.597.

—
Le bilan au 27 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090389/10.

(090108396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Birchco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.153.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090390/11.

(090108398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Damson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.505.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090391/11.

(090108366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

C71, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.205.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090379/11.

(090108399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Hazelwood Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090386/11.

(090108392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

C71, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.205.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090400/11.

(090108374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Starwood International Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.018.706,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.098.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090401/11.

(090108375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Siegwerk Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.882.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090402/10.

(090108378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Energie Financement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.466.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009090600/11.

(090107791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Real Estate Engineering and Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090395/10.

(090108370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Clinique Privée du Dr. E. Bohler, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090397/10.

(090108371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090398/10.

(090108372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Leeward Ventures Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090399/10.

(090108373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Extrait certifié conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

(...)

6. L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent REUTER, demeurant Rue de la Redoute 3 à 5000 NAMUR, né à Arlon le 24 février 1952, Administrateur pour un terme de quatre (4) années commençant à courir à partir de ce jour.

Extrait certifié conforme

Jacques-Bernard DE JONGH / Rodolphe COLLINET

Secrétaire/Scrutateur / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009090410/14.

(090107803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

LSF-KEB Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.485.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090380/10.

(090108387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Tarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090382/10.

(090108388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Elephant Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009090376/10.

(090108541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Cordena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.367.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009090369/12.

(090108521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Day Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.827.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009090367/12.

(090108514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Astros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009090374/10.

(090108536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Santa Caterina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009090375/10.

(090108538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Fin & Ind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009090377/10.

(090108544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Cheylaraise de Participation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 138.878.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2009.

POUR LA GERANCE

Signatures

Référence de publication: 2009090371/12.

(090108528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

R.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.252.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009090372/12.

(090108531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 139.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090366/10.

(090108510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

RP XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 134.781.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090355/10.

(090108462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

RP XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 134.763.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090356/10.

(090108467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 703.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 133.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFA HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009090392/13.

(090108367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

AV-Holding S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009090610/11.

(090107814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Amigo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 146.988.

—
In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of July,

Before Maître Mouter, notary residing in 32A, rue Zenon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Amigo Luxembourg S.A., a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Blanche Moutrier, prenamed, on 26 June 2009 (the "Company"), in process of registration and publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. William Tanguy, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Laurent Fessmann, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr. Etienne Hein, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minute.

II.- As it appears from the attendance list, all the 31,500 (thirty-one thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Creation of a pre-emptive right in favour of the shareholders of the Company in case of transfer of shares of the Company;
3. Decision to provide for the appointment of a new class A director by the shareholders of the Company in case of vacancy of class A directors;
4. Decision to provide for any extraordinary resolution to be decided with the unanimous consent of all the shareholders of the Company;
5. Decision to provide for all transfers of share(s) of the Company to be enacted by notarial deed;
6. Subsequent amendment of articles 9, 11 and 15 of the articles of association of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to approve the creation of a pre-emptive right in favour of the shareholders of the Company in case of transfer of shares of the Company.

Third resolution

It is unanimously resolved to approve that in case of vacancy of class A directors of the Company, a shareholders' meeting shall be convened immediately in order to appoint a new class A director.

Fourth resolution

It is resolved to approve that any change to the Company's articles of association shall be decided with the unanimous consent of all the shareholders of the Company.

Fifth resolution

It is unanimously resolved to approve that any transfer of share(s) of the Company shall be made by notarial deed.

Sixth resolution

As a consequence of resolutions 2 and 5 above, it is unanimously resolved to amend the article 9 of the Company's articles of association (the "Articles") to be read as follows:

" **Art. 9.** The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Any transfer of share(s) shall be made by notarial deed and shall be subject to a pre-emptive right in favour of the other shareholders (the "Other Shareholders") in accordance with the terms and conditions set out below.

Any holder of property rights on shares who wishes to transfer his or its shares (the "Offering Shareholder") shall notify as soon as possible about the contemplated transfer the Other Shareholders at the address mentioned in the register of shareholders. The notice shall be by registered letter with indication of the number of shares the Offering Shareholder intends to transfer, the identity and the address of each prospective transferee, together with a copy of a "letter of intent" signed by the prospective transferee regarding the transfer and, if applicable, the fair market value price of the shares (the "Price") retained by the parties in light of the proposed transfer and all other terms and conditions of the planned transfer (the "Notice").

From the date of the Notice, the Other Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive rights with respect to the shares which the Offering Shareholder intends to transfer within the period of thirty (30) days from the receipt of the Notice.

The Other Shareholders who wish to exercise their pre-emptive rights, shall notify the Offering Shareholder (at the address mentioned in the register of shareholders) by registered letter with indication of the number of shares for which they exercise their pre-emptive rights. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of this letter.

The pre-emptive right shall be exercised at the Price, or, failing to find an agreement, determined by an independent expert of an international accounting firm of prime repute, appointed by the Offering Shareholder and the Other Shareholders in mutual consent. Failing such agreement, the independent expert shall be appointed by the chairman of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises. The fair market value determination of the independent expert shall be final and binding upon the Offering Shareholder and the Other Shareholders.

If the Other Shareholders exercise the pre-emptive rights with respect to a number of shares larger than their pro rata shares of the number of shares offered, the number of shares they each will acquire shall be determined by the board of directors (which shall be informed by the Offering Shareholder) as follows:

a) the Other Shareholders, who have exercised their pre-emptive right with respect to all or a proportionally smaller number of shares in comparison to their share in the capital, will acquire the number of shares for which they exercised their pre-emptive right;

b) the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive right with respect to a proportionally greater number of shares in comparison to their share in the capital, shall be entitled to such part of the offered shares, remaining after deduction of the shares for the Other Shareholders referred to in paragraph a), as is equal to their proportional part in the capital of the Company.

If the pre-emptive rights have been exercised with respect to a total number of shares smaller than the number of shares offered, the shares for which the pre-emptive rights have been exercised shall be transferred to the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to these shares. The Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to the shares are entitled to exercise their pre-emptive rights for the remaining shares under the same conditions as the first pre-emptive right ("Second Pre-emptive Right"). The Other Shareholders who wish to exercise their Second Pre-emptive Right, shall notify the board of directors (at the registered office of the Company) and the Offering Shareholder (at the address mentioned in the register of shareholders) by registered letter within fifteen (15) days after expiry of the thirty (30) day period mentioned above.

If, after the exercise of the Second Pre-emptive Right, not all the shares have been pre-empted, the pre-emptive right will not be considered to be exercised with respect to these shares and the Offering Shareholder may transfer these shares the prospective transferee under the terms and conditions indicated in the Notice.

The payment of the Price and the transfer of the shares shall take place simultaneously within thirty (30) days following the exercise of the pre-emptive right or the Second Pre-emptive Right, as the case may be, without interest.

The shareholders may decide by a unanimous resolution to waive the implementation of the preemption rights above described (Offering Shareholder taking no part to the vote) and with a quorum composed of at least all the Other Shareholders in which case the shares shall be immediately freely transferable."

As a consequence of resolution 3 above, it is unanimously resolved to amend the first paragraph article 11 of the Articles to be read as follows (all other paragraphs remaining unchanged):

"The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors composed of one or several class A director(s) and one or several class B director(s). The directors need not be shareholders of the Company. In case of vacancy of class A directors of the Company, a shareholders' meeting shall be convened immediately and not later than 2 days after such vacancy by the remaining directors in order to appoint one or several new class A director(s). No other decision or action shall be validly taken or executed by the directors before such vacancy has been filled."

As a consequence of resolution 4 above, it is unanimously resolved to amend the article 15 of the Articles to be read as follows.

" **Art. 15.** General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting. If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

Except as otherwise determined herein, any ordinary resolution of the shareholders are taken at ordinary general meetings deliberating at the quorum and majority vote determined by the Law. Any extraordinary resolutions of the shareholders shall be taken at extraordinary general meetings with the unanimous consent of all existing shareholders.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.

Declaration

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par devant Maître Moutrier, notaire de résidence au 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Amigo Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Blanche Moutrier, prénommée., le 26 juin 2009 (la "Société"), en cours d'enregistrement et de publication au Mémorial C, recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M. William Tanguy, avec adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire M. Laurent Fessmann, avec adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur M. Etienne Hein, avec adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- Les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions détenu par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par le comparant et le notaire, demeureront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, toutes les 31.500 (trente-et-un mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Création d'un droit de préemption en faveur des actionnaires de la Société en cas de transfert des actions de la Société;
3. Décision de pourvoir à la nomination un nouvel administrateur de catégorie A par les actionnaires de la Société en cas de vacance d'administrateurs de catégorie A;
4. Décision de prévoir que toute résolution extraordinaire soit décidée avec le consentement unanime de tous les actionnaires de la Société;
5. Décision de prévoir que tous les transferts d'action(s) de la Société seront reçus par acte notarié;
6. Modification subséquente des articles 9, 11 et 15 des statuts de la Société; et
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est unanimement décidé d'approuver la création d'un droit de préemption en faveur des actionnaires de la Société en cas de transfert des actions de la Société.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'approuver qu'en cas de vacance d'administrateurs de catégorie A de la Société, une assemblée générale sera convoquée immédiatement afin de nommer un nouvel administrateur de catégorie A.

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé d'approuver la décision de prévoir que toute résolution extraordinaire soit décidée avec le consentement unanime de tous les actionnaires de la Société.

Cinquième résolution

Il est unanimement décidé d'approuver que tout transfert d'action(s) de la Société se fera par acte notarié.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution 2 et de la résolution 5 ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 9 des statuts de la société (les "Statuts") pour être rédigé comme suit:

" **Art. 9.** Les actions seront des actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera conservé par la Société et devra contenir, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre de ses parts, et le cas échéant, leur transfert et la date de transfert.

Les actions sont indivisibles au regard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par action.

Tout transfert d'action(s) se fera par acte notarié et sera soumis à un droit de préemption en faveur des autres actionnaires (les "Autres Actionnaires") en application des termes et conditions exposés ci-dessous.

Tout détenteur de droits de propriété sur des actions désirant céder ses actions (l'"Actionnaire Cédant") sera tenu de notifier dans le meilleur délai le projet de transfert aux Autres Actionnaires à l'adresse mentionnée dans le registre des actionnaires. La notification sera faite par lettre recommandée avec indication du nombre d'actions que l'Actionnaire Cédant a l'intention de céder, l'identité et l'adresse de chaque cessionnaire envisagé, ensemble avec un copie d'une "Lettre d'Intention" signée par le cessionnaire envisagé concernant le Transfert et, s'il y a lieu, le prix et la valeur des actions (le

"Prix") retenu par les parties en vue du transfert proposé et tous autres termes ou conditions de du transfert envisagé (la "Notification").

A compter de la date de Notification, les Autres Actionnaires auront le droit d'exercer leurs droits de préemption en ce qui concerne les actions que l'Actionnaire Cédant compte transférer endéans les trente (30) jours à partir de la date de réception de la Notification.

Les Autres Actionnaires désirant exercer leurs droits de préemption seront tenus de le notifier à l'Actionnaire Cédant (à l'adresse mentionnée dans le registre des actionnaires) par lettre recommandée comportant l'indication du nombre d'actions sur lesquelles ils entendent exercer leurs droits de préemption. Le droit de préemption sera considéré comme ayant été exercé à la date de l'envoi d'une telle lettre.

Le droit de préemption sera exercé au Prix ou, à défaut d'un tel accord, déterminé par un expert indépendant d'une société d'audit réputée et reconnue au plan international, désignée par l'Actionnaire Cédant et les Autres Actionnaires d'un commun accord. Si cet accord fait défaut, l'expert indépendant sera désigné par le président de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises Luxembourgeois. La détermination de la valeur du marché de l'expert indépendant sera définitive et liera l'Actionnaire Cédant et les Autres Actionnaires.

Si les autres Actionnaires exercent leurs droits de préemption pour un nombre d'actions plus important que le nombre d'actions offertes, le nombre d'actions qu'ils acquerront chacun sera déterminé par le conseil d'administration (lequel sera informé par l'Actionnaire Cédant) comme suit:

a) les Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour tout ou pour un nombre proportionnellement inférieur d'actions en comparaison avec leur participation au capital, acquerront le nombre d'actions pour lesquelles ils ont exercé leur droit de préemption;

b) les Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour un nombre proportionnellement supérieur d'actions en comparaison avec leur participation dans le capital auront droit à un nombre d'actions offertes restantes après déduction des actions pour les Autres Actionnaires auxquelles il est fait référence à la rubrique a), égal à leur participation proportionnelle dans le capital de la Société.

Si le droit de préemption a été exercé pour un nombre total d'actions inférieur au nombre d'actions offertes, les actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé seront transférées aux Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour ces actions. Les Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour les actions restantes ont le droit d'exercer leur droit de préemption pour les actions restantes aux mêmes conditions que le premier droit de préemption ("Second Droit de Préemption"). Les Autres Actionnaires qui désirent exercer leur Second Droit de Préemption devront le notifier au Conseil d'Administration (au siège social de la Société) et à l'Actionnaire Cédant (à l'adresse mentionnée dans le registre des actionnaires) par lettre recommandée endéans les quinze (15) jours après expiration du délai de 30 (trente) jours mentionné ci-dessus.

Si, après l'exercice du Second Droit de Préemption, toutes les actions n'ont pas été préemptées, le droit de préemption sera considéré comme n'ayant pas été exercé concernant ces actions et l'Actionnaire Cédant pourra transférer ces actions au cessionnaire envisagé selon les termes et conditions indiqués dans la Notification.

Le paiement du Prix et le transfert des actions auront lieu simultanément endéans les trente (30) jours suivant l'exercice du droit de préemption ou du Second Droit de Préemption, selon le cas, sans intérêts.

Les Actionnaires peuvent décider par une résolution unanime de renoncer à la mise en œuvre de leurs droits de préemption décrits ci-dessus (l'Actionnaire Cédant ne prenant pas part au vote) et avec un quorum composé d'au moins tous les Autres Actionnaires dans lequel cas les actions seront immédiatement et librement transférables."

En conséquence de la résolution 3 ci-dessus, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 11 des Statuts pour être rédigé comme suit (tous les autres paragraphes demeurant inchangés):

"La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Cependant, lorsque toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé par un administrateur unique aux conditions déterminées par la loi. Si plusieurs administrateurs sont nommés, ils constitueront un conseil d'administration composé d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs administrateur(s) de catégorie B. Le(s) administrateur(s) ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. En cas de vacance de d'administrateurs de catégorie A de la Société, une assemblée des actionnaires sera immédiatement convoquée pas plus tard que 2 (deux) jours après une telle vacance par les administrateurs restant afin de nommer un ou plusieurs nouvel/nouveaux administrateurs) de catégorie A. Aucune autre décision ou action sera valablement prise ou exécutée par les administrateurs avant qu'une telle vacance ne soit comblée."

En conséquence de la résolution 4 ci-dessus, il est unanimement décidé de modifier l'article 15 des Statuts pour être rédigé comme suit:

" **Art. 15.** Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

A l'exception des cas où il en a été décidé autrement, les résolutions ordinaires des actionnaires sont adoptées lors d'assemblées générales ordinaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi. Les résolutions extraordinaires des actionnaires sont adoptées lors d'assemblées générales extraordinaires avec le consentement unanime de tous les actionnaires existant.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires."

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à 1.500 EUR.

Déclaration

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour indiqué en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: W.Tanguy, L. Fessmann, E. Hein, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009090669/272/305.

(090108465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Netregie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8071 Bertrange, 10, Cité Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 147.118.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den neunten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Barbara ZINGEL, geborene Shamalla, kaufmännische Angestellte, Ehegattin von Herrn Felix Christian ZINGEL, wohnhaft in L-8071 Bertrange, 10, Cité Riedgen.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "NETREGIE S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bertrange.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das IT Netzwerkdesign, die IT Infrastruktur Konzeption und Architektur, das IT Projektmanagement, IT Consulting sowie IT Servicemanagement.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Frau Barbara ZINGEL, geborene Shamalla, kaufmännische Angestellte, Ehegattin von Herrn Felix Christian ZINGEL, wohnhaft in L-8071 Bertrange, 10, Cite Riedgen, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Felix Christian ZINGEL, selbstständiger IT Professional, geboren in Berlin (Deutschland), am 25. November 1972, wohnhaft in L-8071 Bertrange, 10, Cité Riedgen.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8071 Bertrange, 10, Cite Riedgen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. ZINGEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juillet 2009. Relation: ECH/2009/963. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 14. Juli 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009090675/201/107.

(090108279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Luxgourmet S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Grillpalast S.à r.l.).

Siège social: L-1259 Senningerberg, 8, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 141.347.

Im Jahre zweitausendneun, den achtzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Herr Friedrich Hans SCHEUERMANN, Fleischmeister/ Traiteur, geboren in Trier (Deutschland), am 3. April 1954, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Am Soutyhof 5 (Deutschland);

2° Herr Vito LATERZA, Kaufmann, geboren in Luxemburg, am 6. April 1974, wohnhaft in L-8550, Noerdange, 53, rue de Diekirch.

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Die Erschienenen erklären, dass sie die alleinigen Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GRILLPALAST S.à r.l., mit Sitz in L-6940 Niederanven, 162, route de Trèves, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 141.347, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 4. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2326 vom 24. September 2008.

Herr Friedrich Hans SCHEUERMANN, vorgeannt unter 1^o, Inhaber von insgesamt siebenzig Anteilen in der Gesellschaft GRILLPALAST S.à r.l., überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens zehn (10) dieser Anteile an den unter 2^o vorgeannten Herrn Vito LATERZA, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zu einem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notars.

Herr Friedrich Hans SCHEUERMANN, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft GRILLPALAST S.à r.l., nimmt die vorgenannte Abtretung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehende Abtretung werden die einhundert (100) Geschäftsanteile wie folgt gehalten:

- Herr Friedrich Hans SCHEUERMANN: 60 Anteile
- Herr Vito LATERZA: 40 Anteile

Alsdann finden die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in „LUXGOURMET S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

„ **Art. 1.** Die Kompargenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „LUXGOURMET S.à r.l.“.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz nach L-1259 Senningerberg, 8, Breedewues, zu verlegen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Friedrich Scheuermann, Vito Laterza, Paul Bertingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2009. LAC / 2009 / 20334. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. Juli 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009090665/202/50.

(090108302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.190.261.693,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

In the year two thousand nine, on the twelfth day of May,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

FR Horizon Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.941 and having a share capital of EUR 1,205,557,623.-,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address in Luxembourg, 14 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

FR Horizon Topco S.à r.l., is the sole shareholder of 6922767 Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations, number 809 of April 3, 2008. The articles of associations of the Company (the Articles) were lastly amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 12, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of fifteen million three hundred seventy-five thousand two hundred Euros (EUR 15,375,200.-) in order to bring it from its present amount of one billion two hundred and five million six hundred thirty-six thousand eight hundred ninety-three Euros (EUR 1,205,636,893.-), represented by one billion two hundred and five million six hundred thirty-six thousand eight hundred ninety-three (1,205,636,893) shares to one billion one hundred ninety two hundred sixty-one thousand six hundred ninety-three Euros (EUR 1,190,261,693.-), represented by one billion one hundred ninety million two hundred sixty-one thousand six hundred ninety-three (1,190,261,693) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, so that the amount of fifteen million three hundred seventy-five thousand two hundred Euros (EUR 15,375,200.-) will be repaid to the sole shareholder;

2. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital decrease adopted under item (1.) above which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at one billion one hundred ninety million two hundred sixty-one thousand six hundred ninety-three Euros (EUR 1,190,261,693.-), represented by one billion one hundred ninety million two hundred sixty-one thousand six hundred ninety-three (1,190,261,693) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the shares in the register of shareholders of the Company;

4. Miscellaneous.

II. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of fifteen million three hundred seventy-five thousand two hundred Euros (EUR 15,375,200.-) in order to bring it from its present amount of one billion two hundred and five million six hundred thirty-six thousand eight hundred ninety-three Euros (EUR 1,205,636,893.-), represented by one billion two hundred and five million six hundred thirty-six thousand eight hundred ninety-three (1,205,636,893) shares to one billion one hundred ninety million two hundred sixty-one thousand six hundred ninety-three Euros (EUR 1,190,261,693.-), represented by one billion one hundred ninety million two hundred sixty-one thousand six hundred ninety-three (1,190,261,693) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, so that the amount of fifteen million three hundred seventy-five thousand two hundred Euros (EUR 15,375,200.-) will be repaid to the sole shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at one billion one hundred ninety million two hundred sixty-one thousand six hundred ninety-three Euros (EUR 1,190,261,693.-), represented by one billion one hundred ninety million two hundred sixty-one thousand six hundred ninety-three (1,190,261,693) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douzième jour de mai,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FR Horizon Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.941 et ayant un capital social de EUR 1.205.557.623,-,

ici représentée par Sophie Arvieux, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

FR Horizon Topco S.à r.l., est l'associé unique de 6922767 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 20 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 809 du 3 avril 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 12 mai 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de quinze millions trois cent soixante-quinze mille deux cent euros (EUR 15.375.200,-) afin de le porter de son montant actuel de un milliard deux cent cinq millions six cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.205.636.893,-), représenté par un milliard deux cent cinq millions six cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-treize (1.205.636.893) parts sociales à un milliard cent quatre-vingt-dix millions deux cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.190.261.693,-), représenté par un milliard cent quatre-vingt-dix millions deux cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-treize parts sociales, de sorte que le montant de quinze millions trois cent soixante-quinze mille deux cent euros (EUR 15.375.200,-) soit remboursé à l'associé unique;

2. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point (1.) ci-dessus qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un milliard cent quatre-vingt-dix millions deux cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.190.261.693,-), représenté par un milliard cent quatre-vingt-dix millions deux cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-treize (1.190.261.693) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des parts sociales dans le registre des associés de la Société;

4. Divers.

II. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de quinze millions trois cent soixante-quinze mille deux cents euros (EUR 15.375.200,-) afin de le porter de son montant actuel de un milliard deux cent cinq millions six cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.205.636.893,-), représenté par un milliard deux cent cinq millions six cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-treize (1.205.636.893) parts sociales à un milliard cent quatre-vingt-dix millions deux cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.190.261.693,-), représenté par un milliard cent quatre-vingt-dix millions deux cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-treize parts sociales, de sorte que le montant de quinze millions trois cent soixante-quinze mille deux cent euros (EUR 15.375.200,-) soit remboursé à l'associé unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un milliard cent quatre-vingt dix millions deux cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.190.261.693,-), représenté par un milliard cent quatre-vingt-dix millions deux cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-treize (1.190.261.693) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cent euros (EUR 2.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mai 2009. Relation: LAC/2009/18972. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009090661/5770/154.

(090108193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

FR Horizon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.205.563.704,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.474.

In the year two thousand nine, on the twelfth day of May,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

FR Horizon Holding (Cayman) Inc., a company duly incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 213521,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address in Luxembourg, 14 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

FR Horizon Holding (Cayman) Inc., is the sole shareholder of FR Horizon Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, of July 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 19, 2008 N° 2012. The articles of associations of the Company (the Articles) were lastly amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 12, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of eight million seven hundred fifty-one thousand nine hundred sixty Euros (EUR 8,751,960.-) in order to bring it from its present amount of one billion two hundred fourteen million three hundred fifteen thousand six hundred sixty-four Euros (EUR 1,214,315,664.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, one billion two hundred thirteen million nine hundred three thousand one hundred sixty-four (1,213,903,164) class B shares, fifty thousand (50,000) class C shares, fifty thousand (50,000) class D shares, fifty thousand (50,000) class E shares, fifty thousand (50,000) class F shares, fifty thousand (50,000) class G shares, fifty thousand (50,000) class H shares, fifty thousand (50,000) class I shares and fifty thousand (50,000) class J shares, all in registered form, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up to

one billion two hundred and five million five hundred sixty-three thousand seven hundred and four Euros (EUR 1,205,563,704.-) represented by (12,500) class A shares, one billion two hundred five million one hundred fifty-one thousand two hundred and four (1,205,151,204) class B shares, fifty thousand (50,000) class C shares, fifty thousand (50,000) class D shares, fifty thousand (50,000) class E shares, fifty thousand (50,000) class F shares, fifty thousand (50,000) class G shares, fifty thousand (50,000) class H shares, fifty thousand (50,000) class I shares and fifty thousand (50,000) class J shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, so that the amount of eight million seven hundred fifty-one thousand nine hundred sixty Euros (EUR 8,751,960.-) will be repaid to the sole shareholder;

2. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital decrease adopted under item (1.) above which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one billion two hundred and five million five hundred sixty-three thousand seven hundred and four Euros (EUR 1,205,563,704.-).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares");
- one billion two hundred five million one hundred fifty-one thousand two hundred and four (1,205,151,204) class B shares (the "Class B Shares");
- fifty thousand (50,000) class C shares (the "Class C Shares");
- fifty thousand (50,000) class D shares (the "Class D Shares");
- fifty thousand (50,000) class E shares (the "Class E Shares");
- fifty thousand (50,000) class F shares (the "Class F Shares");
- fifty thousand (50,000) class G shares (the "Class G Shares");
- fifty thousand (50,000) class H shares (the "Class H Shares");
- fifty thousand (50,000) class I shares (the "Class I Shares"); and
- fifty thousand (50,000) class J shares (the "Class J Shares").

All these one billion two hundred and five million five hundred sixty-three thousand seven hundred and four (1,205,563,704) shares in registered form, have a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and are all subscribed and fully paid-up."

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the class B shares in the register of shareholders of the Company;

4. Miscellaneous.

II. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of eight million seven hundred fifty-one thousand nine hundred sixty Euros (EUR 8,751,960.-) in order to bring it from its present amount of one billion two hundred fourteen million three hundred fifteen thousand six hundred sixty-four Euros (EUR 1,214,315,664.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, one billion two hundred thirteen million nine hundred three thousand one hundred sixty-four (1,213,903,164) class B shares, fifty thousand (50,000) class C shares, fifty thousand (50,000) class D shares, fifty thousand (50,000) class E shares, fifty thousand (50,000) class F shares, fifty thousand (50,000) class G shares, fifty thousand (50,000) class H shares, fifty thousand (50,000) class I shares and fifty thousand (50,000) class J shares, all in registered form, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up to one billion two hundred and five million five hundred sixty-three thousand seven hundred and four Euros (EUR 1,205,563,704.-) represented by (12,500) class A shares, one billion two hundred five million one hundred fifty-one thousand two hundred and four (1,205,151,204) class B shares, fifty thousand (50,000) class C shares, fifty thousand (50,000) class D shares, fifty thousand (50,000) class E shares, fifty thousand (50,000) class F shares, fifty thousand (50,000) class G shares, fifty thousand (50,000) class H shares, fifty thousand (50,000) class I shares and fifty thousand (50,000) class J shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, so that the amount of eight million seven hundred fifty-one thousand nine hundred sixty Euros (EUR 8,751,960.-) will be repaid to the sole shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one billion two hundred and five million five hundred sixty-three thousand seven hundred and four Euros (EUR 1,205,563,704.-).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares");

- one billion two hundred five million one hundred fifty-one thousand two hundred and four (1,205,151,204) class B shares (the "Class B Shares");
- fifty thousand (50,000) class C shares (the "Class C Shares");
- fifty thousand (50,000) class D shares (the "Class D Shares");
- fifty thousand (50,000) class E shares (the "Class E Shares");
- fifty thousand (50,000) class F shares (the "Class F Shares");
- fifty thousand (50,000) class G shares (the "Class G Shares");
- fifty thousand (50,000) class H shares (the "Class H Shares");
- fifty thousand (50,000) class I shares (the "Class I Shares"); and
- fifty thousand (50,000) class J shares (the "Class J Shares").

All these one billion two hundred and five million five hundred sixty-three thousand seven hundred and four (1,205,563,704) shares in registered form, have a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and are all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the class B shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1.900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douzième jour de mai,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FR Horizon Holding (Cayman) Inc., une société dûment constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, les Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 213521,

ici représentée par Sophie Arvieux, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

FR Horizon Holding (Cayman) Inc., est l'associé unique de FR Horizon Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la Société), constituée suivant un acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 août 2008, N° 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 12 mai 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de huit millions sept cent cinquante et un mille neuf cent soixante euros (EUR 8.751.960,-) de sorte de le porter de son montant actuel de un milliard deux cent quatorze millions trois cent quinze mille six cent soixante-quatre euros (EUR 1.214.315.664,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A, un milliard deux cent treize millions neuf cent trois mille cent soixante-quatre (1.213.903.164) parts sociales de classe B, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe D, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe E, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe F, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe G, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe H, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe I et cinquante mille (50.000) parts sociales de classe J, toutes sous forme nominative, ayant une valeur de 1.-EUR (un euro), toutes souscrites et entièrement libérées à un milliard deux cent cinq millions cinq

cent soixante-trois mille sept cent quatre euros (EUR 1.205.563.704,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, un milliard deux cent cinq millions cent cinquante et un mille deux cent quatre (1.205.151.204) parts sociales de classe B, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe D, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe E, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe F, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe G, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe H, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe I et cinquante mille (50.000) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, de sorte que le montant de huit millions sept cent cinquante et un mille neuf cent soixante euros (EUR 8.751.960,-) sera repayé à l'associé unique.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point (1.) ci-dessus qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à milliard deux cent cinq millions cinq cent soixante-trois mille sept cent quatre euros (EUR 1.205.563.704,-).

Il est divisé en dix classes de parts composé de:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- un milliard deux cent cinq millions cent cinquante et un mille deux cent quatre (1.205.151.204) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C ");
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D ");
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
- cinquante mille (50.000) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J ");

Toutes les 1.205.563.704 parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées."

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des parts sociales de classe B dans le registre des associés de la Société;

4. Divers.

II. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de huit millions sept cent cinquante et un mille neuf cent soixante euros (EUR 8.751.960,-) de sorte de le porter de son montant actuel de un milliard deux cent quatorze millions trois cent quinze mille six cent soixante-quatre euros (EUR 1.214.315.664,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A, un milliard deux cent treize millions neuf cent trois mille cent soixante-quatre (1.213.903.164) parts sociales de classe B, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe D, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe E, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe F, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe G, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe H, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe I et cinquante mille (50.000) parts sociales de classe J, toutes sous forme nominative, ayant une valeur de 1.- EUR (un euro), toutes souscrites et entièrement libérées à un milliard deux cent cinq millions cinq cent soixante-trois mille sept cent quatre euros (EUR 1.205.563.704,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, un milliard deux cent cinq millions cent cinquante et un mille deux cent quatre (1.205.151.204) parts sociales de classe B, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe D, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe E, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe F, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe G, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe H, cinquante mille (50.000) parts sociales de classe I et cinquante mille (50.000) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, de sorte que le montant de huit millions sept cent cinquante et un mille neuf cent soixante euros (EUR 8.751.960,-) sera repayé à l'associé unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à milliard deux cent cinq millions cinq cent soixante-trois mille sept cent quatre euros (EUR 1.205.563.704,-).

Il est divisé en dix classes de parts composé de:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
 - un milliard deux cent cinq millions cent cinquante et un mille deux cent quatre (1.205.151.204) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
 - cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
 - cinquante mille (50.000) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
 - cinquante mille (50.000) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
 - cinquante mille (50.000) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
 - cinquante mille (50.000) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
 - cinquante mille (50.000) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
 - cinquante mille (50.000) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
 - cinquante mille (50.000) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J");
- Toutes les 1.205.563.704 parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des parts sociales de classe B dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mai 2009. Relation: LAC/2009/18973. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009090660/5770/234.

(090108201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Blac Consulting S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Reach The First.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 147.120.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Laurent BEAUREPAIRE, conseil économique, demeurant à F-57970 Basse-Ham, 5, Allée des Sorbiers.
- 2.- Monsieur Aurélien CHOQUET, consultant, demeurant à F-57100 Thionville, 1, Place de la République.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer entre eux et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLAC CONSULTING S.A.

La société peut également faire le commerce sous l'enseigne REACH THE FIRST.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil économique et commercial, le positionnement et le développement de sites Internet ainsi que le conseil et la formation en e-stratégie.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Laurent BEAUREPAIRE, conseil économique, demeurant à F-57970 Basse-Ham, 5, Allée des Sorbiers, soixante-dix actions	70
2.- Monsieur Aurélien CHOQUET, consultant, demeurant à F-57100 Thionville, 1, Place de la République, trente actions	30
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Laurent BEAUREPAIRE, conseil économique, né à Cormeilles-en-Parisis (France), le 14 juillet 1980, demeurant à F-57970 Basse-Ham, 5, Allée des Sorbiers.

b) Monsieur Aurélien CHOQUET, consultant, né à Arras (France), le 10 avril 1986, demeurant à F-57100 Thionville, 1, Place de la République.

c) Monsieur Didier BEAUREPAIRE, consultant, né à Wingles (France), le 13 septembre 1957, demeurant à F-94370 Sucy en Brie, 1, Allée de Marigny.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme CLERC, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.831.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Laurent BEAUREPAIRE, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2014, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

5) Le siège social est fixé à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BEAUREPAIRE, A. CHOQUET, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juillet 2009, Relation: ECH/2009/961. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 14 juillet 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009090676/201/189.

(090108288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

AIPP Asia Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 53.100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.607.

In the year two thousand and nine on the twenty-fifth day of June.

Before the undersigned Maître Carlo Wersandt, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AIPP Asia, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A., a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Register") under number B. 119.541 here represented by Cora Maglo, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 June 2009.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of AIPP Asia Soparfi S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on November 8th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2889 of 12 December 2007, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.607.

The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") regarding the mergers have been fulfilled:

a) Publication on 15 May 2009 of the merger project in the Mémorial number 1013 page 48586, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger project.

b) Drawing up of a written report by the board of managers of each of the merging companies explaining the merger project and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent expert, Ernst & Young ("Ernst & Young"), a Luxembourg société anonyme with registered office at 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register under number B 47.771, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 11 March 2009, pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement" and adopted in accordance with article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at points b) and c) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder stated the foregoing, it takes the following resolutions in accordance with the provisions of articles of association (the "Articles") of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has knowledge of the merger project relating to the merger of AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office

at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register under number B 133.608 (the "Absorbed Company") with the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder notes that the merger project was executed by the board of managers of the Company and of the Absorbed Company on 28 April 2009 and was published in the Memorial number 1013 page 48586 of 15 May 2009, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the merger project of the Company as published in the Memorial number 1013 page 48586 of 15 May 2009 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Sole Shareholder further resolves to realize the merger of the Company by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder resolves to approve the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company and the conditions of issue of new shares in accordance with the exchange ratio as published in the Memorial number 1013 page 48586 of 15 May 2009.

From an accounting and fiscal point of view, the merger will be effective as from the date of the present deed, 25 June 2009 (the "Effective Date").

The new shares of the Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Company as from the Effective Date.

The newly issued shares will be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

According to article 266 of the 1915 Law, Ernst & Young, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 11 March 2009 and pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement", examined in its written report the merger plan and the share exchange ratio being of 1 (one) share of the Company in exchange for 1 (one) share of the Absorbed Company.

The following was stated in the Ernst & Young report:

"Based on the above-described limited control procedures performed, nothing came to our attention that causes us to believe that the value of the exchange ratios calculated and noted in Appendix 1 was not reasonable and that the evaluation method adopted in order to determine the share exchange ratio is not appropriate."

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of JPY 23,600,000.- (twenty-three million six hundred thousand Japanese Yen) in order to raise it from its current amount of JPY 29,500,000.- (twenty-nine million five hundred thousand Japanese Yen) to JPY 53,100,000.- (fifty-three million one hundred thousand Japanese Yen) through the issuance of two thousand three hundred sixty (2,360) shares of a par value of JPY 10,000.- (ten thousand Japanese Yen) each, issued together with a share premium of an aggregate amount of JPY 2,000.- (two thousand Japanese Yen) in consideration for the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervened AIPP Asia Select a fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg represented by Aberdeen Indirect Property Investments S.A., a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register under number B. 125.489 ("AIPP Asia Select"), through its proxy holder, Cora Maglo, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 June 2009, declares to subscribe to the ownership of the two thousand three hundred sixty (2,360) shares of a par value of JPY 10,000.- (ten thousand Japanese Yen) each, issued together with a share premium of an aggregate amount of JPY 2,000.- (two thousand Japanese Yen) as a consequence of the merger between the Company and the Absorbed Company.

The Company declares moreover that this contribution in kind of all assets and liabilities by way of merger between two Luxembourg companies qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29th December 1971, as amended.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

"The corporate capital is fixed at fifty-three million one hundred thousand Japanese Yen (JPY 53,100,000.-) represented by five thousand three hundred and ten (5,310) shares of ten thousand Japanese Yen (JPY 10,000.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Fifth resolution

The Sole Shareholder notes that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from the Effective Date without prejudice to the provisions of Article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Sixth resolution

The shareholders AIPP Asia, holding two thousand nine hundred and fifty shares (2,950) and AIPP Asia Select, holding two thousand three hundred sixty (2,360) shares representing the entirety of the share holding of the Company resolve to amend the articles 2.3, 7, 8, 9, 10.1, 11, 12.1, 13.8 and 13.9, 14.2, 15.3, 15.4 and 15.5, and 16.2 of the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:

Article 2.3 of the Articles shall read as follows:

"2.3 However, the board of managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg."

Article 7 of the Articles shall read as follows:

" 7. Art. 7. Transfer of Shares

7.1 For the purpose of this article 7, "Business Day" means a day when banks are open for general banking business in Luxembourg.

7.2 The Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law and in accordance with these Articles.

7.3 Neither Shareholder shall in any way dispose, assign or transfer its Shares, or let its Shares be transferred, either in part or in whole, including but not limited to the transfer by sale, dividend or distribution (hereinafter referred to as "Transfer") unless a Transfer takes place in accordance with the provisions in this article 7. Neither Shareholder is allowed to pledge or otherwise encumber its Shares, either in whole or in part, unless otherwise agreed by the other Shareholder.

7.4 If there is a shareholders' agreement that may be entered into between the Shareholders and the Company from time to time, a Transfer may only be made on the condition that the transferee becomes a party thereto.

7.5 A Shareholder wishing to Transfer all but not less than all of its Shares to a third party, such party (the "First Party") shall, prior to such Transfer, offer the Shares (the "Offer") to the other Shareholder (the "Second Party"). The Offer shall be made in writing and include the identity of the third party and the terms and conditions, in particular the price, offered for the Shares by the third party. The Second Party shall, within twenty (20) Business Days from receipt of the Offer notify the First Party in writing whether the Offer is accepted or not. If the Offer is accepted, the Shares included in the Offer shall be transferred to the Second Party and the Second Party shall pay the purchase price within ten (10) Business Days from such notification. If the Second Party does not accept the Offer or fails to notify the First Party within the stipulated time or fails to conclude the transaction within the required time period, the First Party shall be free to carry out the Transfer to the third party (provided all the necessary corporate approvals to that effect have been obtained), on terms and conditions not more favourable than those included in the Offer, during three (3) months from notice or the expiration of the ten-Business Day period, whichever occurs earliest. Thereafter, this article 7.5 shall again be applicable."

Article 8 of the Articles shall read as follows:

" 8 Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by two (2) managers appointed by a resolution of the Shareholders; they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers"). The Shareholders shall each be entitled to propose for appointment one (1) Manager. Each Shareholder shall be entitled at any time to propose for replacement any Manager proposed for appointment by such Shareholder. At least one of the Managers shall be resident in Luxembourg.

8.2 Whenever for any reason a person ceases to be a manager, the Shareholder which proposed for nomination such person, or would be entitled to propose for appointment such person, shall forthwith propose for appointment to the Shareholders' meeting replacement candidates.

8.3 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders in accordance with the provisions set forth in articles 8.1 and 8.2 above.

8.4 The managers are not entitled to any remuneration from the Company in their capacity as managers of the Company."

Article 9 of the Articles shall read as follows:

" 9 Art. 9. Powers of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers."

Article 10.1 of the Articles shall read as follows:

"10.1 The Company shall be bound with respect to third parties by the joint signatures of the two (2) managers, or by the signature of one (1) of the managers together with any person to whom such signatory powers has been delegated by the Board of Managers from time to time, or by the signature of any person(s) to whom such power shall be delegated by two (2) managers."

Article 11 of the Articles shall read as follows:

" 11 Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1 Any manager may delegate his/her powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency."

Article 12.1 of the Articles shall read as follows:

"12.1 Notice to convene a meeting of the Board of Managers shall be delivered in writing (unless otherwise unanimously agreed by the Board of Managers) to each manager at least one (1) week prior to the relevant meeting. The notice shall include a detailed agenda over the issues to be resolved at the board meeting. Each manager shall have the right to convene a meeting of the Board of Managers. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager."

Articles 13.8 and 13.9 of the Articles shall read as follows:

"13.8 Subject to the provisions of article 13.9 below, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.9 The following matters (subject to any additional matters that may be contained in a shareholders' agreement that may be entered into between the Shareholders and the Company from time to time) shall require unanimous consent of the Shareholders:

- (a) any changes to the Articles or the overall business of the Company;
- (b) voluntary liquidation, dissolution, merger or division of the Company;
- (c) any decision to alter the capitalisation of the Company; and
- (d) any decision regarding dividend or similar distribution of assets or profits from the Company."

Article 14.2 of the Articles shall read as follows:

"14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities."

Articles 15.3, 15.4 and 15.5 of the Articles shall read as follows:

"15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with article 13.9.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

Article 16.2 of the Articles shall read as follows:

"16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with article 13.9."

Statements

The undersigned notary states, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbed Company and the merger plan.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AIPP Asia, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois (l'"Associé Unique"), ici représenté par Aberdeen Indirect Property Partners Asia S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Registre") sous le numéro B 119.541, ici représentée par Cora Maglo, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juin 2009.

La procuration signée ne varetur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique d'AIPP Asia Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2889 du 12 décembre 2007, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre sous le numéro B 133.607 (la "Société").

Les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") ayant trait aux fusions ont été accomplies:

a) Publication le 15 mai 2009 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 1013 page 48586, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le projet de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil de gérance de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le plan de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales.

c) Elaboration d'un rapport par un expert indépendant, Ernst & Young ("Ernst & Young"), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 47.771, nommé conformément à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 11 mars 2009, conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement et adoptée conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés aux points b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes conformément aux articles des statuts (les "Statuts") de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique déclare qu'il a pris connaissance du plan de fusion relatif à la fusion d'AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre sous le numéro B 133.608 (la "Société Absorbée") avec la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves, à la Société.

L'Associé Unique constate que le plan de fusion a été exécuté par le conseil de gérance de la Société et de la Société Absorbée le 28 avril 2009 et a été publié au Mémorial numéro 1013 page 48586 en date du 15 mai 2009, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le plan de fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 1013 page 48586 en date du 15 mai 2009 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique décide, en outre, de réaliser la fusion de la Société par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves à la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au rapport d'échange tel que publié au Mémorial numéro 1013 page 48586 en date du 15 mai 2009.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir de la date du présent acte, le 25 juin 2009 (la "Date Effective").

Les nouvelles parts sociales de la Société donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société à partir de la Date Effective.

Les nouvelles parts sociales émises seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des associés de la Société se réaliseront à la date du présent acte.

Conformément à l'article 266 de la Loi de 1915, Ernst & Young, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour le compte de la Société, nommé suite à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 11 mars 2009 et suite à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans le rapport écrit son plan de fusion et le rapport d'échange des parts sociales étant de 1 (une) part sociale de la Société échangée contre 1 (une) part sociale de la Société Absorbée.

Le rapport d'Ernst & Young a établi ce qui suit:

"Sur la base des procédures de contrôle décrites auparavant qui ont été effectuées, aucun élément n'a attiré notre attention qui nous porterait à croire que la valeur du rapport d'échange calculé et noté dans l'annexe 1 ne présente pas un caractère raisonnable et que les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates"

Le rapport est annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de JPY 23.600.000,- (vingt-trois millions six cent mille Yen Japonais) afin de l'augmenter de son montant actuel de JPY 29.500.000,- (vingt-neuf millions cinq cent mille Yen Japonais) à JPY 53.100.000,- (cinquante-trois millions cent mille Yen Japonais) par l'émission de deux mille trois cent soixante (2.360) parts sociales d'une valeur nominale de JPY 10.000,- (dix mille Yen Japonais) chacune, émises avec une prime d'émission globale de JPY 2.000,- (deux mille Yen Japonais), en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Souscription - Paiement

Suite à quoi AIPP Asia Select, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois représenté par Aberdeen Indirect Property Investments S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre sous le numéro B 125.489, agissant par son représentant, Cora Maglo, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juin 2009, déclare souscrire à la propriété des deux mille trois cent soixante (2.360) parts sociales d'une valeur nominale de JPY 10.000,- (dix mille Yen Japonais) chacune, émises avec une prime d'émission globale de JPY 2.000,- (deux mille Yen Japonais) en conséquence de la fusion entre la Société et la Société Absorbée.

La Société déclare en outre que cet apport en nature de tous actifs et passifs suite à la fusion de deux sociétés luxembourgeoises tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts qui se lira comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à cinquante-trois millions cent mille Yen Japonais (JPY 53.100.000,-) représenté par cinq mille trois cent dix (5.310) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de dix mille Yen Japonais (JPY 10.000,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés"."

Cinquième résolution

L'Associé Unique constate que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir de la Date Effective sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Sixième résolution

Les associés AIPP Asia, détenant deux mille neuf cent cinquante parts sociales (2.950) et AIPP Asia Select, détenant deux mille trois cent soixante (2.360) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société décident de modifier les articles 2.3, 7, 8, 9, 10.1, 11, 12.1, 13.8 et 13.9, 14.2, 15.3, 15.4, et 15.5, et 16.2 des statuts de la Société (les "Statuts") comme suit:

L'article 2.3 des Statuts sera lu comme suit:

"2.3 Toutefois, le conseil de gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg."

L'article 7 des Statuts sera lu comme suit:

7 Art. 7. Transfert des Parts Sociales

7.1 Pour les besoins de cet article 7, "Jour Ouvrable" signifie un jour où les banques sont ouvertes pour des activités bancaires générales à Luxembourg.

7.2 Les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont transmissibles moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi et conformément à ces Statuts.

7.3 Aucun Associé ne pourra disposer, céder ou transférer ses Parts Sociales ou faire que ses Parts Sociales soient transférées, que ce soit en totalité ou en partie, y compris mais non limité au transfert par vente, dividende, distribution (ci-après défini comme le "Transfert") à moins qu'un Transfert n'ait lieu conformément aux dispositions de cet article 7. Aucun Associé n'est autorisé à mettre en gage ou grever ses Parts Sociales, que ce soit en totalité ou en partie, à moins que l'autre Associé n'ait donné son accord.

7.4 S'il existe un pacte d'associés pouvant être conclu entre les Associés et la Société de temps à autre, un Transfert pourra s'opérer uniquement à la condition que le cessionnaire devienne partie audit pacte d'associés.

7.5 Un Associé désirant transférer toutes, mais pas moins de toutes ses Parts Sociales à un tiers, une telle partie (la "Première Partie") devra, avant un tel Transfert, offrir les Parts Sociales (l'Offre") à l'autre Associé (la "Deuxième Partie"). L'Offre devra être faite par écrit et inclure l'identité du tiers et les termes et conditions, en particulier le prix offert pour les Parts Sociales par le tiers. La Deuxième Partie devra, endéans vingt (20) Jours Ouvrables de la réception de l'Offre, notifier à la Première Partie par écrit si l'Offre est acceptée ou pas. Si l'Offre est acceptée, les Parts Sociales qui font l'objet de l'Offre seront transférées à la Deuxième Partie et la Deuxième Partie devra payer le prix d'acquisition endéans dix (10) Jours Ouvrables d'une telle notification. Si la Deuxième Partie n'accepte pas l'Offre ou manque de notifier à la Première Partie endéans la période stipulée ou échoue à conclure la transaction durant la période requise, la Première Partie devra être libre de procéder au Transfert au tiers (à condition que toutes les autorisations nécessaires à cet effet aient été obtenues), dans les termes et conditions qui ne sont pas plus favorables que ceux contenus dans l'Offre, durant trois (3) mois à partir de la notification ou de l'expiration dudit délai des dix Jours Ouvrables, en fonction de celui qui se produit en premier. Par la suite, cet article 7.5 sera à nouveau applicable."

L'article 8 des Statuts sera lu comme suit:

" 8 Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par deux (2) gérants nommés par une décision des Associés; ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance"). Les Associés seront chacun autorisés à proposer pour nomination un (1) Gérant. Chaque Associé pourra à tout moment proposer pour remplacement tout Gérant proposé pour nomination par cet Associé. Au moins un des Gérants sera résident à Luxembourg.

8.2 Toutes les fois qu'une personne cesse d'être un gérant, l'Associé qui a proposé pour nomination une telle personne ou qui aurait le droit de proposer pour nomination une telle personne, devra immédiatement proposer pour nomination des candidats de remplacement à l'assemblée des Associés.

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision des Associés conformément aux dispositions des articles 8.1 et 8.2 ci-dessus.

8.4 Les gérants n'auront droit à aucune rémunération de la part de la Société en leur capacité de gérants de la Société."

L'article 9 des Statuts sera lu comme suit:

" 9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés seront de la compétence du Conseil de Gérance."

L'article 10.1 des Statuts sera lu comme suit:

"10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature conjointe des deux (2) gérants, ou par la signature d'un (1) des gérants avec celle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le Conseil de Gérance de temps en temps, ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs ont été délégués par les deux (2) gérants."

L'article 11 des Statuts sera lu comme suit:

" 11 Art. 11. Délégation et Mandataire du Conseil de Gérance

11.1 Tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat."

L'article 12.1 des Statuts sera dorénavant lu comme suit:

"12.1 La convocation à une réunion du Conseil de Gérance sera faite par écrit (à moins qu'il n'en ait été décidé autrement à l'unanimité par le Conseil de Gérance) à chaque gérant au moins une (1) semaine avant ladite réunion. La convocation doit inclure un ordre du jour détaillé des résolutions devant être débattues à la réunion du conseil. Tout

gérant a le droit de convoquer une réunion du Conseil de Gérance. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation."

Les articles 13.8 et 13.9 des Statuts seront lus comme suit:

"13.8 Sous réserve des dispositions de l'article 13.9 ci-dessous, les décisions collectives seront valablement uniquement prises à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.9 Le consentement unanime des Associés sera requis dans les matières suivantes (sujet à toute autre matière qui pourra être contenue dans un pacte d'associés pouvant être conclu entre les Associés et la Société de temps à autre):

- (a) Toute modification des Statuts ou de l'activité globale de la Société;
- (b) Liquidation volontaire, dissolution, fusion ou scission de la Société;
- (c) Toute décision de modifier la capitalisation de la Société; et
- (d) Toute décision concernant les dividendes ou toute distribution similaire des biens ou des bénéfices de la Société."

Les articles 15.3, 15.4 et 15.5 des Statuts seront lus comme suit:

"15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés conformément à l'article 13.9

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s)."

L'article 16.2 des Statuts sera lu comme suit:

"16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec l'article 13.9."

Constatation

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutées par la Société et la Société Absorbée et le plan de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à mille neuf cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

SUR QUOI le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire pré-mentionné a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Cora Maglo, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2009, LAC/2009/25147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009090746/9127/419.

(090108529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.918.

—
In the year two thousand and nine, on the nineteenth of June,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

PARKER HANNIFIN GLOBAL CAPITAL MANAGEMENT, a société à responsabilité limitée duly incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 113.372,

here represented by Maître Annie ELFASSI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 19, 2009.

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain enclosed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of PARKER HANNIFIN LUXEMBOURG INVESTMENTS 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.918, incorporated by deed dated December 12, 2007 of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, on January 30, 2008, number 242 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary prenamed, dated June 19, 2008, published in the Memorial C, on July 24, 2008, number 1828.

The prenamed, representing the whole corporate capital of the Company, declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) To resolve upon the increase of the share capital of the Company by thirty-three thousand and seventy-six Euro (EUR 33,076) in order to raise it from its current amount of seven hundred sixty-six thousand nine hundred and twenty-four Euro (EUR 766,924) to eight hundred thousand Euro (EUR 800,000) by the issue of thirty-three thousand and seventy-six (33,076) new parts with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing parts, and to accept the subscription and payment - by way of contribution in kind - of the thirty-three thousand and seventy-six (33,076) new parts by the current sole shareholder of the Company, Parker Hannifin Global Capital Management.

2) To amend article 6 of the Company's articles of association, so as to reflect the capital increase of the Company.

II.- After this had been set forth, the following resolutions are taken in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-three thousand and seventy-six Euro (EUR 33,076) so as to bring it from its present amount of seven hundred sixty-six thousand nine hundred and twenty-four Euro (EUR 766,924.-) to eight hundred thousand Euro (EUR 800,000) by the issue of thirty-three thousand and seventy-six (33,076) new parts with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Payment

All thirty-three thousand and seventy-six (33,076) new parts have been subscribed for and fully paid up by the current sole shareholder of the Company, prenamed, at an aggregate subscription price of seventy-four million six hundred and eighty-seven thousand nine hundred and forty Euro (EUR 74,687,940), of which thirty-three thousand and seventy-six Euro (EUR 33,076) represent par value of the thirty-three thousand and seventy-six (33,076) newly issued parts and seventy-four million six hundred and fifty-four thousand eight hundred and sixty-four Euro (EUR 74,654,864) represent share premium (before allocation to legal reserve), through a contribution in kind of a claim held by the sole shareholder of the Company, prenamed, against the Company, for an aggregate amount of seventy-four million six hundred and eighty-seven thousand nine hundred and forty Euro (EUR 74,687,940).

Out of the share premium, eighty thousand Euro (EUR 80,000) is allocated to the legal reserve, so that only the remaining seventy-four million five hundred and seventy-four thousand eight hundred and sixty-four Euro (EUR 74,574,864) shall be accounted for as share premium, thirty-three thousand and seventy-six Euro (EUR 33,076) goes into the nominal capital account.

Proof of such subscription and payment has been given on presentation of an interim balance sheet of Parker Hannifin Global Capital Management, prenamed, dated June 19, 2009 and by a certification dated June 19, 2009 by the management of Parker Hannifin Global Capital Management, prenamed, relating to the existence and to the value of the above claim held by it and now contributed to the Company.

Second resolution

The sole shareholder of the Company subsequently resolves to amend article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the increase of capital as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at eight hundred thousand Euro (EUR 800,000), represented by eight hundred thousand (800,000) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the foregoing increase of capital are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

PARKER HANNIFIN GLOBAL CAPITAL MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.372, représentée par Maître Annie ELFASSI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société préqualifiée est le seul associé de PARKER HANNIFIN LUXEMBOURG INVESTMENTS 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.918, constituée selon acte daté du 12 décembre 2007 de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C en date du 30 janvier 2008, numéro 242 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire prénommé, le 19 juin 2008, publié au Mémorial C en date du 24 juillet 2008, numéro 1828.

L'associé préqualifié, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare et invite le notaire à constater que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de trente-trois mille et soixante-seize Euros (EUR 33.076) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-six mille neuf cent vingt-quatre Euros (EUR 766.924,-) à huit cent mille Euros (EUR 800.000) par l'émission de trente-trois mille et soixante-seize (33.076) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et souscription et libération, moyennant un apport en nature, des trente-trois mille et soixante-seize (33.076) nouvelles parts sociales par l'associé unique actuel de la Société, Parker Hannifin Global Capital Management.

2) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital de la Société.

II Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-trois mille et soixante-seize Euros (EUR 33.076) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-six mille neuf cent vingt-quatre Euros (EUR 766.924,-) à huit cent mille Euros (EUR 800.000) par l'émission de trente-trois mille et soixante-seize (33.076) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les trente-trois mille et soixante-seize (33.076) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique actuel de la Société, préqualifié, à la valeur totale de souscription de soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante Euros (EUR 74.687.940), dont trente-trois mille et soixante-seize Euros (EUR 33.076) représente la valeur nominale des trente-trois mille et soixante-seize (33.076) parts sociales nouvellement émises et le montant de soixante-quatorze millions six cent cinquante-quatre mille huit cent soixante-quatre Euros (EUR 74.654.864) correspond à la prime d'émission (avant dotation de la réserve légale), moyennant un apport en nature d'une créance détenue par l'associé unique de la Société, préqualifié, contre la Société, à concurrence d'un montant total de soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante Euros (EUR 74.687.940).

De la prime d'émission, quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000) sont utilisés afin de doter la réserve légale de la Société, de manière à ce que le montant restant de soixante-quatorze millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quatre Euros (EUR 74.574.864) sera comptabilisé comme prime, alors que trente-trois mille et soixante-seize Euros (EUR 33.076) sera alloué au compte de capital nominal.

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie moyennant présentation d'un état financier intérimaire de Parker Hannifin Global Capital Management, préqualifiée, daté du 19 juin 2009 et moyennant un certificat daté du 19 juin 2009 établi par la gérance de Parker Hannifin Global Capital Management, préqualifiée, relatif à l'existence et à la valeur de la créance susmentionnée détenue par elle et désormais transférée à la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide par la suite de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à huit cent mille Euros (EUR 800.000) divisé en huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société s'élève à approximativement six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire

Signé: Elfassi, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2009, Relation: EAC/2009/7364. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009090731/219/143.

(090108599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Mangen Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 147.121.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le dixième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- S.F. INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à L-8411 Steinfort, 8a, rue des Carrières, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 145744, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Eric SACCUCCI, entrepreneur, né à Metz (France), le 25 avril 1964, demeurant à F-57070 Saint-Julien-Metz, 6, allée du Fort; et

2.- KINT4 S.A., avec siège social à L-8411 Steinfort, 8a, rue des Carrières, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 145746, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Pascal KINTZIGER, entrepreneur, né à Saint-Mard (Belgique), le 7 janvier 1962, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon.

Lesquelles parties comparantes, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MANGEN IMMOBILIERE S. à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'achat, la mise en valeur, la promotion, la gestion, la location et la vente d'immeubles bâtis et non bâtis, prendre des hypothèques sur ses propres immeubles par emprunt bancaire, ainsi que toutes opérations

commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les parties comparantes ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- S.F. INVESTISSEMENTS S.A., précitée, cinquante parts sociales,	50
2.- KINT4 S.A., précitée, cinquante parts sociales,	50
Total: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants techniques pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eric SACCUCCI, précité, entrepreneur, né à Metz (France), le 25 avril 1964, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les-Metz, 6, allée du Fort; et
- Monsieur Pascal KINTZIGER, précité, entrepreneur, né à Saint-Mard (Belgique), le 7 janvier 1962, demeurant à B-6780 Messancy, 100, rue d'Arlon.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants techniques.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

8a, rue des Carrières, L-8411 Steinfort.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eric Saccucci, Pascal Kintziger, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juillet 2009. LAC/2009/27991. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009090678/202/124.

(090108329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Lealux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.719.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009090603/12.

(090107801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

**Famo Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Berlin Lehrterstraße S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.517.

Im Jahre zweitausendneun, den vierten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft BERLIN LEHRTERSTRASSE S.A., mit Sitz in 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 145.517, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss einer von dem unterzeichnenden Notar am 27. Januar 2009 aufgenommenen Urkunde, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 820 vom 16. April 2009 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 14.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herr Christoph KÖRNER, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Haferweg 26, D-22769 Hamburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Fräulein Anita Maggipinto, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Worlaut hat:

Tagesordnung

1. Umänderung des Gesellschaftsnamen in FAMO HOLDING S.A..
2. Nachfolgende Änderung von Artikel 1.1 der Satzung der Gesellschaft.
3. Verschiedenes.

II.- Dass der vertretene alleinige Aktionär, der Bevollmächtigte des vertretenen Aktionärs und dessen Stückzahl seiner Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch den Bevollmächtigten des vertretenen Aktionärs und den Mitgliedern des Verwaltungsvorstands unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmacht, welche durch die Erschienenen ne varietur unterschrieben wurden bleibt ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche dem Aktionär bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung bestimmt den Namen der Gesellschaft von Berlin Lehrterstraße S.A. in FAMO HOLDING S.A. umzuändern.

Zweiter Beschluß

Infolge des vorstehenden Beschlusses beschliesst die Generalversammlung Artikel 1.1 der Satzung der Gesellschaft in ihrer deutschen und englischen Fassung wie folgt umzuändern:

Deutsche Fassung:

„1.1 Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „FAMO HOLDING S.A.“ (die Gesellschaft).“

Englische Fassung:

"1.1 There exists a public limited liability Company (société anonyme) under the name of "FAMO HOLDING S.A." (the Company)."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. KÖRNER, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 11 juin 2009. LAC / 2009 /22562. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 10 Juli.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009090666/7241/61.

(090108162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

ZEUS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.815.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l. having its registered office at L-1736 Senningerberg, 1B rue Heienhaff, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 111 662,

here represented by Mrs Monica RODRIGUEZ, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state:

I. That the corporation "ZEUS (Luxembourg) S.à r.l." having its principal office in L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie, RCS Luxembourg section B 124 815 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on February 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 801 of May 7, 2007;

II. That the capital of the corporation "ZEUS (Luxembourg) S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "ZEUS (Luxembourg) S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l.", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "ZEUS (Luxembourg) S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand five hundred (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deuxième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l. ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1B rue Heienhaff, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111 662,

ici représentée par Madame Monica RODRIGUEZ, employée privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie, RCS Luxembourg section B 124 815 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 801 du 7 mai 2007;

II. Que le capital social de la société "ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenue seule propriétaire des actions de la Société "ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société à Responsabilité Limitée " ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.", avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société "G.O. II - LUXEMBOURG ONE S.à r.l.", prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.", qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "ZEUS (Luxembourg) S.à r.l." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Monica RODRIGUEZ, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 avril 2009. LAC/2009/13647. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009090759/202/94.

(090108530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

**Brincorp S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Brincorp Holdings S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 24.610.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BRINCORP HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 24.610,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 281 du 6 octobre 1986,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1575 du 02 novembre 2002.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les HUIT MILLE (8.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE EUROS (€ 298.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en BRINCORP S.A., SPF.

Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de BRINCORP S.A., SPF.

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en BRINCORP S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de BRINCORP S.A., SPF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2009, Relation: EAC/ 2009/ 7413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009090667/219/82.

(090108626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Whitebridge Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.870.

L'an deux mille neuf.

Le dix-sept juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "WHITEBRIDGE INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 59870, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 549 du 7 octobre 1997, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 7 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 779 du 23 mai 2002.

Le capital social est fixé à deux cent quarante-huit mille Euros (EUR 248.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit Euros (EUR 248,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Eric MAGRINI, président du conseil d'administration, Messieurs Xavier SOULARD et Philippe TOUSSAINT, ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009090737/219/70.

(090108592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Torroshomes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090614/10.

(090107823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Torroshomes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090615/10.

(090107827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Société du Parking du Théâtre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 18.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009090404/10.

(090108380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

GAP-W International SV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.502.780,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.761.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 30 juin 2009, GAP (Bermuda) Limited a cédé les 643 parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société à General Atlantic GenPar (Bermuda) L.P., un exempted limited partnership régi par les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, les Bermudes avec effet au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAP-W International SV

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009090417/16.

(090107884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.150.

Les comptes annuels consolidés de PPG Industries, Inc., maison mère de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009090365/13.

(090108507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.
